

DÉCLARATION DU SNUipp FSU 28

CAPD du 13 juin 2019

Mme l'Inspectrice d'Académie

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'une des CAPD les plus attendues de l'année, la CAPD mouvement. Le calendrier retenu cette année implique une préparation de la rentrée prochaine beaucoup moins sereine que ce qu'elle était auparavant. Jusqu'à l'an passé, la majorité des écoles avait connaissance de la quasi-totalité de la composition de l'équipe avant le 15 mai, ce qui permettait sereinement de travailler à la répartition des classes, aux commandes, à la participation des collègues nouvellement nommés au 3^{ème} conseil d'école, à la passation de la direction d'école pour celles qui étaient amenées à changer, à des prises de contact multiples et autres contingences matérielles. Les nominations issues de cette CAPD équivalent pour nos collègues à l'arrivée dans une nouvelle équipe, c'est un élément professionnel fondamental.

Cela nous amène, à siéger malgré l'appel national à la grève que nous soutenons et relayons aujourd'hui, jeudi 13 juin, jour où se tient la commission mixte paritaire chargée d'étudier le projet dit « loi de la confiance ». Alors que le Sénat a voté de nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, la mobilisation reste plus que jamais à l'ordre du jour. D'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels. A cet objet de protestation, s'ajoute une série d'injonctions pédagogiques inquiétantes renforcées par le contenu de la circulaire de rentrée.

Nous commencerons volontairement notre déclaration par ce qui la conclue habituellement : remercier les services pour l'abnégation dont ils ont dû faire preuve dans leur travail, travail dans des conditions dégradées inacceptables, et ce pour permettre le respect d'un calendrier déjà imparfait.

Les conditions de mouvement ont été plus que chamboulées tout au long de sa mise en place :

- modifications des règles et critères imposés par le Ministère sans tenir compte des réalités départementales, qui avaient permis que les collègues puissent être nommés, jusqu'alors, sur des vœux choisis, tant sur des supports entiers, que sur des supports fractionnés. Dans le département, les élus du SNUipp, ont pris leurs responsabilités pour permettre que les effets pervers des nouvelles nominations soient les plus atténués possibles.

Rappelons ici que tous les syndicats du premier degré dont le SNUipp-FSU ont demandé départementalement et nationalement dans un courrier au ministre, des solutions urgentes et le retour à une procédure garantissant équité et transparence.

- imposition d'un logiciel non testé, livré en kit. Le mouvement des personnels est une affaire sérieuse qui ne peut se satisfaire d'applications techniques dont les règles apparaissent au fil du temps. Les règles fixées par circulaire et explicitées lors des différents groupes de travail doivent être celles qui s'appliquent.

Avec le
SNUipp-FSU,
sortons
la tête
de l'eau.

Changeons

l'école,



SNUipp FSU 28
21 rue des Gdes P Couvertes
28000 CHARTRES
snu28@snuipp.fr
02.37.21.15.32



Le sentiment d'amateurisme, laissé par l'arrivée, très tardive du logiciel a conduit, comme cela était prévisible, au bug à la mise en place du serveur, suivi d'un autre bug obligeant près de 500 de nos collègues à ressaisir leurs vœux. A suivi l'incertitude et le retard quant à l'arrivée des accusés réception, avec de vrais éléments de barème, qui permettaient aux collègues de signaler des erreurs.

Comme chaque année, des erreurs ont été repérées. Comme chaque année, il importe de les corriger afin de nommer nos collègues de façon juste et équitable, à partir des règles édictées.

C'est ce qui doit guider notre travail commun cette année encore.

Tout au long du travail préalable à la CAPD, le SNUipp28, fait un travail de vérification des éléments chiffrés, sur la base des éléments fournis par les collègues, mais également au-delà, sur l'ensemble des documents et en s'appuyant sur la circulaire. Des contacts réguliers avec le service ont eu lieu tout au long de cette période.

Notre rôle d'élus des personnels est d'être force de proposition, mais également d'intervenir afin que les règles définies soient appliquées. Le ministère a parlé de sécurisation du mouvement, nos interventions de ce jour iront dans le sens de l'application des règles définies dans le cadre de la circulaire.

Délégués du personnel au SNUipp, nos valeurs sont transparence et équité, c'est sur cette base que nous avons toujours construit notre action pour permettre des nominations justes, compréhensibles et explicables pour tous ne souffrant ni réclamation, ni contestation.



Avec le
SNUipp-FSU,
sortons
la tête
de l'eau.

Changeons

l'école,



SNUipp FSU 28
21 rue des Gdes P Couvertes
28000 CHARTRES
snu28@snuipp.fr
02.37.21.15.32

